

ABONNEMENT.

Sommaire : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Fléchier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c. Réclames... 30. Faits divers... 15.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. SAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Janvier 1880.

Chronique générale.

L'AMNISTIE ET M. DE FREYCISET.

On sait que, dans la déclaration gouvernementale, il ne sera point question de l'amnistie.

A ce sujet, il nous est parvenu des renseignements qui ne manquent pas d'intérêt. Sur ce point, M. Gambetta a toujours gardé un silence prudent, de manière à ne pas se compromettre, laissant ses amis s'engager, sauf à les suivre s'ils réussissent, ou à se garer s'ils échouent.

M. de Freycinet était donc hésitant, parce qu'il ne savait pas au juste le pensée du maître.

Sa résolution, de mettre cette question de côté, est due aux conseils d'un de ses amis, un publiciste dont les relations avec les départements sont très-nombreuses. Etant allé voir le nouveau président du conseil, appelé par lui, au lendemain de son avènement, ce publiciste lui a dit :

« Mon cher ami, je vous conseille surtout d'abandonner complètement l'amnistie. D'après mes renseignements et ceux de mes correspondants, c'est une question dont le public ne veut plus entendre parler et à laquelle ne s'intéresse qu'une minorité infime. Vous pouvez être ferme à ce sujet. La Chambre ne vous tourmentera pas. Les députés savent que les héros de la Commune sont absolument démodés, et l'une des meilleures preuves que je puisse vous en donner, c'est que tous les éditeurs qui ont lancé, cette année, des publications sur ce sujet, ont perdu considérablement d'argent. Le public n'achète pas ; donc il est indifférent. »

M. de Freycinet a annoncé au Président

de la République que M. de Saint-Vallier conservait provisoirement son poste de Berlin, et que peut-être n'y aura-t-il pas lieu de pourvoir à son remplacement.

M. Wilson, sous-secrétaire d'Etat aux finances, vient de décider qu'à l'avenir il réserverait au pouvoir central les nominations et les avancements qui étaient jusqu'ici entre les mains des directeurs généraux et départementaux. (National.)

Le ministre de la guerre a informé M. le général de Cissey qu'en sa qualité de divisionnaire le plus ancien, il prendra la présidence de la commission d'avancement. Cette situation est donc enlevée au maréchal Canrobert.

On ne peut qu'approuver M. le ministre de la guerre de vouloir supprimer toute apparence de favoritisme, en faisant appel au principe de l'ancienneté. Mais, dans ce système même, on peut lui demander ce qu'il fait des maréchaux de France. Est-ce qu'ils ne comptent pas dans l'armée ?

La question de l'entrée de l'élément civil au ministère de la guerre est définitivement tranchée dans le sens des instructions de la gauche.

M. le général Farre vient de consentir à se laisser imposer un sous-secrétaire d'Etat civil.

Le titulaire de ce nouveau poste sera désigné dans quelques jours.

PAS GRATUIT, MAIS OBLIGATOIRE.

Savez-vous à quoi l'administration de « l'ordre immoral » emploie les gardes-champêtres ?

Lisez ce récit, adressé de Montmirail au Courrier de Sézanne :

vaie. En repoussant encore la cruelle nécessité de la séparation, après cette loyale promesse, il n'eût fait qu'en atténuer les effets.

Quelques jours après, il partait, comme vice-consul, pour le port de Saint-Sébastien, parfaitement décidé à trouver l'Espagne sombre, les hidalgos désagréables et les jeunes senoras de la province de Guipuzcoa laides à faire peur.

La comtesse Césarine, qui avait beaucoup d'esprit et de décision, manquait d'une qualité essentielle, la persévérance. Elle n'avait pris jusqu'alors racine nulle part, et ne rêvait pas supplice plus horrible que d'être condamnée à vivre deux années de suite au même lieu.

On peut donc mesurer l'étendue du désastre qui la frappait à l'étrangeté de la résolution qui le suivit. S'immobiliser pour jamais entre les murailles inflexibles de son hôtel, c'était un courage héroïque ou une impardonnable folie.

De bonne foi, Césarine se crut capable de ce courage. Sans résignation, dans la farouche nécessité qui s'imposait à sa personne infirme et méconnaissable, elle avait dit un adieu suprême au monde qu'elle aimait si ardemment.

Toute privation lui paraissait préférable à la cuisante douleur d'être revue par ceux qui l'avaient admirée dans l'éclat d'une beauté sans rivale.

Il fait un froid exceptionnel, le bois devient rare chez l'ouvrier de la campagne ; pour lui, le pain est cher, il n'a pas de quoi s'acheter un habit bien chaud ; il ne peut pas travailler par cette neige sempiternelle.

Malgré la misère de l'ouvrier, on veut lui arracher l'argent de l'avenir ; on le fait souscrire à la Vie de Gambetta. On le harcèle, on insiste : il signe ou on prend son nom. Il n'ose refuser : c'est le garde-champêtre qui est chargé de la souscription, l'agent du maire, le chargé de la police, l'homme officiel !

Voilà ce qui se passe ! Il a pris fantaisie à un inconnu d'écrire la vie de Léon Gambetta, et aussitôt on a transformé des agents de l'administration en commis-voyageurs en librairie. Il a suffi qu'il fût parlé du satrape du Palais-Bourbon dans un opuscule pour qu'immédiatement on organisât dans les campagnes une propagande à laquelle nul ne peut se soustraire sans se faire coter comme mauvais patriote.

On voit d'ici la scène entre le paysan et le garde-champêtre :

— Je viens vous proposer de souscrire à une excellente publication...

— Les temps sont mauvais, l'argent est rare...

— Mais c'est une publication utile, c'est la Vie de Léon Gambetta par...

— Oh ! non, merci, je ne m'occupe pas de politique, et puis c'est cher pour nous...

— Alors vous me refusez...

— Pas précisément...

Et le paysan intimidé, craignant que, s'il ne souscrit pas à cette publication officielle, il ne soit plus tard traqué, ennuyé, vexé par le garde-champêtre, le paysan tire à regret vingt-cinq sous de sa poche et s'exécute en dissimulant encore sa mauvaise humeur.

Le tyran Gessler forçait les gens à saluer son chapeau ; nous sommes en progrès, depuis Gessler : nos tyrans actuels nous imposent chaque jour des humiliations semblables, avec cette différence qu'elles coûtent plus cher qu'un salut.

L'œuvre de la souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire du Prince impérial a réuni jusqu'à présent la somme de deux cent mille francs.

Le président de l'œuvre, M. le baron Haussmann, vient de décider la mise en train des travaux.

La construction sera grandiose. On pense faire un temple dont la forme offrira l'aspect d'une rotonde ouverte de tous côtés. La partie fermée sera occupée par l'autel. Des galeries couvertes, partant de chacune des ouvertures, traverseront le monument et permettront de découvrir de tous les points l'autel placé au centre de la coupole. L'espace compris entre le temple et la clôture sera planté en square.

L'emplacement n'est pas encore désigné. L'intention du comité est que le terrain soit situé sur un endroit élevé, non loin de l'Arc-de-Triomphe, d'où « l'on puisse apercevoir l'église des Invalides ».

A propos du gâteau traditionnel des Rois, nous lisons dans le Corsaire de 1849 le quatrain suivant, qui retrouve de nos jours une seconde actualité :

On ne dit plus gâteau des Rois, De peur d'être aristocratique ; On le nomme cette fois Brioche de la République.

Mardi, à une soirée où l'on tirait les Rois, la galette contenait, au lieu de la fève traditionnelle, devinez quoi ?

On vous le donnerait en mille. Un microscopique jeu de cartes enfermé dans une enveloppe de papier métallique, comme une croquette de chocolat.

Jusqu'à-là, rien d'excentrique. Mais quand celui à qui cette singulière fève était échue voulut examiner le jeu de cartes, il remarqua que tous les rois et les reines en avaient été retirés.

Le pâtissier serait-il un confrère d'Otero, qui a tiré le coup de pistolet sur le roi Alphonse XII ?

C'est probable. Mais, en ce cas, il aurait dû laisser les rois dans le jeu de cartes et se

38

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite.)

Pourtant il semblait si dur à Robert de quitter ce Paris où, si peu satisfait que fût son cœur, il était, du moins, près de tout ce qui le remplissait, qu'il voulait recevoir de la bouche d'Emmeline la confirmation ou la négation de cet ordre. Il mit une supplication dans sa demande :

— Et vous, mademoiselle, pensez-vous toujours, comme mon père, que je dois m'éloigner ?

— Je le pense, répondit-elle simplement, tristement, sans rien cacher de l'émoi où la jetait cet entretien.

Cette fois, la voix de Robert trembla :

— Et pensez-vous aussi que je dois avoir foi... m'autorisez-vous à avoir confiance... dans cet avenir lointain dont me parle mon père ?

Elle baissa les paupières, et, de ses lèvres qui ne savaient point mentir, ne sortirent que deux mots :

— Ayez foi !

Robert sentit qu'il ne fallait plus rien demander à cette âme droite. En la troublant par une plus longue insistance, il eût commis une action mau-

Elle aspirait subitement à être oubliée comme elle avait aspiré, jadis, à devenir partout la première. Hélas ! combien ce vœu fut vite exaucé !

On parla quelques semaines encore de cet accident, de cette sauvagerie survenue à la suite d'une sensible dépréciation de la beauté de la comtesse. Pauvre femme ! on daigna la plaindre. C'était fort triste de sortir ainsi du monde malgré soi, quand on y pouvait encore faire figure, et surtout donner encore tant de charmantes fêtes.

Mais, après tout, la comtesse avait quarante ans, elle allait bientôt marier sa fille, devenir grand-mère, être démodée ; en un mot, c'était une retraite obligée qui arrivait un peu avant la retraite naturelle. On ne pouvait éternellement s'attendrir sur le malheur et l'originalité de cette femme élégante, qui avait un beau jour éclaté dans Paris comme une fusée, et disparaissait aussi comme la fusée s'éteint. Place à d'autres !

Trois mois après la claustration de Césarine, les d'Astiville exceptés, personne n'y songeait plus. Eux y songeaient toujours beaucoup, bien qu'ils fussent exclus de l'hôtel, ou peut-être parce qu'ils en étaient exclus, ce qui les inquiétait fort.

Césarine, qui ne les aimait point, avait saisi cette occasion de se délivrer d'une parente peu sympathique et surtout d'un soupireux pour sa fille, danger qu'elle redoutait affreusement ; celle-ci lui étant trop indispensable pour qu'elle entendit s'en séparer.

Sa vie régulière et monotone lui pesa dès le premier jour. Les distractions intérieures qu'elle s'était créées, musique, lecture, spectacle et concert, menacèrent dès le début de demeurer lettre-morte.

Les acteurs qu'elle fit venir à prix d'or lui parurent — ce qui était vrai — jouer sans entrain devant un public absent.

Les artistes daignèrent à peine chanter du bout des lèvres dans cette salle vide, où personne ne les applaudissait.

Les revues, vierges du couteau à papier, s'amoncelaient sur les tables, près des journaux quotidiens dont la bande n'était pas rompue.

Les romans nouveaux parlaient de fêtes, d'amour, de jolies femmes. Césarine n'ouvrit plus de romans.

La musique exprimait, sous les doigts d'Emmeline ou sous les siens, la prière, la passion, la joie, le regret ; toutes les émotions de l'âme. Césarine, qui n'était pas très-sûre d'avoir une âme et qui ne voulait pas d'émotions, fit fermer le piano et retourner l'orgue-harmonium contre la muraille.

Les gravures de modes lui firent horreur : elle ne pouvait plus s'habiller ! Les travaux d'aiguille l'irritèrent : elle ne les pouvait plus employer à se parer. La conversation l'ennuyait d'autant plus que ses seuls interlocuteurs ne savaient pas causer selon ses goûts : Emmeline n'entendait rien aux chiffons,

borner à en enlever la tête. On aurait mieux compris ses opinions politiques.

M. Wilson en 1871

ET
M. WILSON EN 1879.

M. Wilson, le nouveau sous-secrétaire des finances — ou plutôt le dictateur des finances depuis la nouvelle organisation — n'a pas toujours été l'opportuniste-gambettiste que nous voyons aujourd'hui.

Il fut un temps où, à l'exemple de feu M. Thiers, il regardait son vrai chef actuel comme un extravagant et un « fou furieux ».

Voyez, entre autres documents, les annales de l'Assemblée nationale, et lisez le compte rendu de la séance du 16 février 1871.

Dans cette séance, M. le ministre de l'intérieur ayant voulu faire l'apologie des actes de la Défense nationale, M. Wilson s'écriait :

« M. le ministre vient de dégager complètement la responsabilité du gouvernement de Paris ; mais il n'a nullement dégagé la responsabilité du gouvernement de Bordeaux... et J'INSISTE auprès de l'Assemblée pour que LA CONDUITE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR DE BORDEAUX SOIT FLÉTRIE COMME ELLE LE MÉRITE. »

Plus loin, M. Wilson prononce ces terribles paroles :

« Je demande l'enquête... ELLE AMÈNERA LA FLÉTRISSURE!... »

Ceux que M. Wilson voulait flétrir en 1871 sont les hommes de la coterie politique qu'il sert en 1879.

Après avoir déclaré que M. Gambetta avait mérité d'être flétri, M. Wilson entre comme sous-secrétaire d'Etat dans un cabinet destiné à préparer le trône dictatorial du Génois.

Telles sont les palinodies du jour ; telle est la fermeté d'opinion et la rectitude politique des personnages qui ont la prétention de régénérer le pays et s'érigent en justiciers des gens honorables qui, depuis de longues années, servent la France dans les fonctions publiques. — SIMON BOUBÉE.

(Gazette de France.)

L'ANNÉE CLÉRICALE.

La *Petite République française* a pris l'habitude de publier, chaque année, sous le titre de : *L'Année cléricale*, une prétendue statistique des condamnations judiciaires et des pénalités administratives prononcées contre les prêtres et les congréganistes des deux sexes.

La *Petite République française* tire ce numéro spécial à un grand nombre d'exemplaires, c'est un numéro de propagande républicaine, ainsi que le prouve la note suivante qui accompagne la statistique de 1879 :

et M. de Madiran se lassait très-vite de la flatterie respectueuse, l'unique flatterie qu'elle pût encore recevoir décevant.

Les journées se traînaient donc dans une lenteur morne, sans amener jamais d'imprévu. Ses pieds brûlés lui rendant la marche difficile, elle se faisait rouler par sa fille dans les allées sablées du jardin, regardait machinalement la verdure poussiéreuse tournant peu à peu aux teintes rougissantes de l'automne, faisait quelques pas dans la serre en se plaignant des plantes exotiques qui ne poussaient pas comme aux Antilles, rentrait au salon et s'y ensevelissait jusqu'au soir dans un silence boudeur.

Rien n'était lamentable comme l'aspect de cette femme enveloppée dans des vêtements trop amples pour dissimuler les déviations de ses membres, les mains enfouies dans des gants, la tête chargée de tresses fausses sous une coiffure de dentelle, l'œil atone, la physionomie inexpressive, les lèvres muettes et le front assombri.

Que de regrets, si elle envisageait le passé ! Quelle désespérance, si elle regardait l'avenir !

Un ennui mortel, écrasant, émanait d'elle et l'entourait de son immense énerverment. Lasse de toutes choses dont aucune n'avait plus de saveur pour sa désillusion, elle les repoussait sans examen, quoiqu'on fit pour la distraire.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEUX.

« Nous engageons tous nos confrères républicains de Paris et des départements à reproduire la statistique ci-dessus, dont nous garantissons l'exactitude. »

Nous emprunterons cette statistique à la *Petite République française* et nous prions également tous nos confrères honnêtes (qu'ils soient ou non républicains) de la reproduire comme la justification la plus éclatante de la bonne conduite et de la haute moralité du clergé français.

Que se trouve-t-il, en effet, dans les quatre pages du numéro spécial de la *Petite République* ?

Nous laissons de côté les pénalités administratives prononcées par des préfets républicains, grands ennemis du clergé. Ces pénalités, appliquées sans doute avec une médiocre impartialité, constituent de simples mesures disciplinaires prononcées contre des Frères ou contre des Sœurs dirigeant des écoles primaires. Elles n'atteignent en rien l'honneur de ces instituteurs et de ces institutrices, nous dirons même que fort souvent elles les honorent beaucoup.

Dans la statistique des pénalités administratives, nous voyons, en effet, plusieurs congréganistes suspendus de leurs fonctions ou révoqués parce qu'ils ont fait signer des pétitions demandant le maintien de leurs écoles, demandant à la Chambre des députés le respect de la liberté d'enseignement. Certes, s'il y a un coupable en ceci, n'est-ce point le préfet qui abuse de son autorité pour frapper un instituteur se servant du droit que la loi lui confère de pétitionner contre un simple projet qui n'est pas encore voté ?

Mais laissons de côté les pénalités administratives pour ne parler que de la partie sérieuse et réellement grave du travail statistique de la *Petite République française* : les condamnations prononcées par les tribunaux contre des membres du clergé, pour crimes ou délits.

Prenons les chiffres du journal républicain, puisqu'il en garantit l'exactitude. Ils paraissent en effet fournis par le ministère, sinon par le ministre de la justice.

Le chiffre des condamnations prononcées en 1879 contre les membres du clergé s'élève à 96. Ce chiffre peut sembler considérable : il est au contraire des plus faibles, ainsi que nous le verrons tout à l'heure.

Il a dû paraître tel, même aux rédacteurs de la *Petite République*, car ils ont compris dans ce chiffre de 96 un certain nombre de Frères défrayés et même de bedeaux : compter des bedeaux de paroisse parmi les membres du clergé, c'est tout comme si l'on comptait les garçons de bureau de la *Petite République française* parmi les rédacteurs de ce journal ou Trompette et ses marmittes parmi les fonctionnaires publics du gouvernement actuel.

Déduction faite des bedeaux, il reste 94 condamnations prononcées contre des prêtres ou contre des religieux.

Notons ensuite que parmi les 94 condamnations relevées, et que nous voulons bien supposer exactes, il y en a 8 qui sont dues à des contraventions de simple police. On y trouve un curé condamné à 4 francs d'amende pour délit de pêche, un autre prêtre condamné à payer cette même somme de 4 francs pour avoir tiré un pétard dans la rue, sans doute un jour de fête ; enfin M. l'archevêque de Sens condamné lui aussi, le grand coupable, à la somme de 4 francs pour contravention à un arrêté municipal. Ce prélat criminel aura certainement, dans la personne de son concierge, oublié de balayer le devant de son palais archiépiscopal !

Voilà dans quel excès de ridicule la passion anti-cléricale peut faire tomber un journal radical.

Là, nous déduisons du chiffre de 94 les 8 contraventions de simple police, pour ne relever que les crimes et délits. Nous n'avons donc plus que 83 condamnations.

En voici la nomenclature :

Délits de chasse,	2
Propos injurieux, diffamations,	18
Outrages à la pudeur, attentats aux mœurs,	28
Professeurs ayant maltraité leurs élèves,	18
Exercice illégal de la médecine,	4
Contraventions aux lois qui régissent l'instruction primaire,	7
Affichage illégal,	4
Prédication contre le gouvernement,	6
Fausseté nouvelles,	1

Publication d'un dessin non autorisé, 4 || Total, | 83 |

Notons, en passant, que les grands criminels qui ont parlé en chaire contre le gouvernement, ou diffamé d'honorables maires républicains, ou battu quelques cancres modérés, ont subi des condamnations dont le chiffre varie pour la plupart de 4 francs d'amende à 25 fr.

Mais enfin acceptons ce chiffre de 83 coupables donné comme très-exact par la *Petite République française*, et arrivons à la conclusion.

Nous répétons que ce chiffre fournit la preuve la plus éclatante de la bonne conduite et de la haute moralité du clergé français.

Il nous suffit, pour le démontrer victorieusement, d'emprunter aux statistiques officielles de la *Petite République française* les trois chiffres suivants :

D'après les derniers tableaux de recensement publiés par le ministère de l'intérieur, il y a dans notre pays 460,000 prêtres ou religieux des deux sexes. — Or, si ensemble ils ont subi 83 condamnations pour crimes ou délits, cela donne une moyenne de une condamnation par 2,000 personnes. Vous entendez bien, une seule condamnation pour 2,000 religieux.

D'après le même document, la population de la France est supérieure à 36,000,000 d'habitants.

Et d'après les derniers comptes-rendus de la justice criminelle en France, le nombre des crimes et délits de toute sorte, condamnés en ces dernières années, est de 170,000, il va même au-delà.

La moyenne des condamnations pour délits ou crimes est ainsi de 9 par 2,000 Français.

Il est donc incontestable, et d'après les documents mêmes que la *Petite République française* a la prétention de donner comme preuve de l'immoralité du clergé, que la moralité des religieux est pour ainsi dire irréprochable, puisque, sous un régime qui est impitoyable pour eux et qui les frappe sans pitié, on ne trouve qu'un seul coupable par 2,000 personnes, tandis que la moyenne de la culpabilité dans le pays est neuf ou dix fois plus considérable.

Si l'on compare la moralité du clergé à celle des diverses classes sociales, prises à part, on trouvera qu'il n'en est aucune qui fournisse moins de crimes et de délits ; par contre, certaines classes fournissent un nombre de crimes et de délits extrêmement considérable, et nous pouvons citer, en première ligne, les populations incrédules, athées, radicales.

Telle est la vérité. Il faut une fois pour toutes la faire connaître au pays. Oui, en face de cette œuvre odieuse et malsaine de la guerre au clergé, il est nécessaire que nul ne puisse l'ignorer : les documents officiels, les statistiques judiciaires, la science, tout concourt à démontrer que le clergé forme la classe d'élite de la nation comme moralité, que les populations religieuses fournissent peu de criminels et de coupables, mais que les populations athées, incrédules, radicales, remplissent au contraire les tribunaux et les prisons.

Etranger.

Londres, 8 janvier.

Les réserves vont être appelées sous les drapeaux : du moins deux régiments de ces troupes vont, dès la rentrée des Chambres et avec leur autorisation, partir pour l'Afghanistan, sous le prétexte que ces troupes, à force de rester dans leurs foyers, se rouillent, mais, en réalité, parce qu'il a été décidé de recommencer les hostilités contre les tribus et de marcher droit sur Herat, afin de se débarrasser d'Abderrahman, neveu de Shere Ali et pensionnaire de la Russie, qui vient de se jeter dans Balkh avec 200,000 roubles, ses économies, ce qui vaut bien une armée. On est très-irrité contre Roberts qui n'a pas su mettre à l'abri les trésors et les munitions entassées au Bala Hipar avant d'évacuer Caboul, et qui en rentrant a trouvé le vide.

Il vient d'être ordonné aux officiers en campagne de ne plus porter leur écharpe en sautoir et de mettre pied à terre, lorsque, à la tête du régiment d'infanterie, ils auront à soutenir le feu de l'ennemi ; on espère

ainsi empêcher l'affreuse mortalité des officiers anglais sur les champs de bataille.

— Lord Salisbury recevra aujourd'hui l'amiral Pothuau. On est très-irrité des tentatives du cabinet Freycinet et on fera comprendre à l'amiral Pothuau que ces sentiments sont partagés à Vienne et à Berlin.

D'ailleurs, lord Salisbury est convaincu qu'il s'entendra avec la Russie au détriment de la République radicale française. Il a chargé lord Dufferin de s'attacher principalement à faire ressortir au czar les avantages d'une entente avec le gouvernement conservateur britannique, puissant rempart contre les envahissements du radicalisme en Europe. Lord Salisbury verra avec la plus grande satisfaction l'accomplissement des réformes prudentes en Russie, et il offre d'entrer carrément dans la ligue contre la révolution européenne. Tels sont déjà les résultats de l'avènement de M. de Freycinet au pouvoir.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre a constaté que, malgré des ordres formels, renouvelés à diverses reprises, plusieurs officiers portent encore, principalement dans la cavalerie, des effets qui ne sont pas réglementaires, tels que pelisses de fantaisie toutes couleurs, fourrées, soutachées, etc.

Il entend que ces abus soient réprimés et que l'on se conforme partout et en tout aux règlements en vigueur.

Les prescriptions des décisions ministérielles en vigueur doivent être appliquées à la lettre.

La tenue des adjudants, qui offre avec celle des officiers une certaine analogie, doit être également surveillée afin qu'elle soit d'une régularité absolue, d'autant plus que la loi du 22 juin 1878 a considérablement accru le nombre de ces sous-officiers.

Des instructions sont données en conséquence à MM. les commandants de corps d'armée pour qu'ils veillent à ce que l'on se conforme, dans les troupes de toutes armes sous leurs ordres, pour les divers détails de l'uniforme, tant des officiers que des adjudants, à la tenue du règlement du 15 mars 1879.

En ce qui concerne la gendarmerie, sa tenue militaire continue à être fixée par l'instruction du 12 août 1872.

Afin de maintenir à chacun dans l'armée, conformément aux lois et aux ordonnances, la qualification qui désigne sa situation hiérarchique effective, il est indispensable que l'appellation « mon lieutenant » cesse d'être employée à l'égard de tous ceux qui n'ont pas réellement ce grade. Il en est ainsi pour les adjudants de toutes armes et les employés militaires des divers services de l'armée.

L'exécution des dispositions ci-dessus sera strictement observée.

Deux graves nouvelles viennent de mettre en émoi le ministère de la guerre. Le général Farre vient de décider le renvoi des deux chefs d'état-major, les généraux Fay et de Cools.

Si nos gouvernants étaient capables d'un peu de patriotisme, les deux fonctionnaires auxquels il ne fallait pas toucher étaient ceux-là. Ces deux généraux sont en effet les deux plus précieux auxiliaires de notre organisation militaire.

L'année 1880 verra mettre au cadre de réserve trois vice-amiraux, quatre contre-amiraux, quatre capitaines de vaisseau et un certain nombre de capitaines de frégates.

Nous savons de source certaine, dit le *Télégraphe*, que le ministre de la guerre va délibérer définitivement sur le nouveau costume proposé pour nos soldats.

Son avis est d'appliquer à tous les corps de l'armée un uniforme semblable, ne différenciant que par la couleur et quelques marques distinctives qui permettront de reconnaître les différents corps.

Relativement à la coiffure, le général Farre pense qu'il n'y a pas à hésiter et que le casque, avec visière devant et derrière, doit être adopté pour tous nos soldats. Selon lui, le casque peut protéger dans certains cas contre une balle morte, abriter en hiver la nuque contre le froid et, en été, préserver des coups de soleil.

Le seul argument qu'il y avait contre le casque, c'est qu'il sert de coiffure aux soldats allemands. « A cela, dit le *Voltaire*, il est facile de répliquer que la grande force des Romains était d'emprunter à leurs ennemis, vainqueurs ou vaincus, les avantages qui leur manquaient. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

La situation n'est pas changée; la recrudescence de froid que nous subissons ne fait qu'ajourner le moment critique de la débacle.

Hier, des craquements épouvantables s'entendaient du côté de Villebernier; ils provenaient de la rupture de glaçons qui étaient restés suspendus par suite de l'abaissement de la Loire et qui retombaient sur l'eau.

Il faut donc attendre un nouveau dégel et une crue pour voir se décider cette terrible débacle dont les conséquences paraissent devoir être si graves pour notre ville et la Vallée. Il est des plus urgents que, jusqu'à ce moment, l'autorité et les populations soient chaque jour tenues au courant du moindre mouvement de notre fleuve et de ses affluents.

L'ancien préfet de Maine-et-Loire, M. Abdon Béchade, qui est encore dans notre département, est venu visiter Saumur et les deux rives de la Loire jusqu'à Gaure et Montsoreau. Il aurait adressé un rapport à M. le ministre des travaux publics et demandé le concours d'ingénieurs hydrographes pour étudier le phénomène physique qui se passe sous nos yeux, et qui ne s'est jamais présenté dans notre région tempérée.

Temperature. — Aujourd'hui samedi, à 6 heures du matin, il y avait 5 degrés de froid; à midi, le thermomètre est à 2 degrés au-dessous de zéro.

Le baromètre est à 768, le temps est toujours sombre, et on a vu voltiger quelques légers flocons de neige.

LES GLACES A PORT-BOULET.

L'Indépendant d'Indre-et-Loire, paru hier soir, nous apporte les détails suivants:

« Un de nos collaborateurs s'est rendu à Port-Boulet et a examiné de visu l'état dans lequel se trouve la Loire. De ses informations il résulte que, dans la nuit de mercredi à jeudi, par suite des efforts combinés de l'artillerie et de la dynamite, les énormes glaçons, formant obstacle au cours de la Loire, à Port-Boulet, se sont désagrégés. Jeudi, dans la matinée, après l'emploi d'une forte quantité de dynamite, le courant s'est peu à peu rétabli, et à deux heures une longueur d'environ 50 à 60 mètres du côté de Némans était libre; mais il y a encore un kilomètre de glaçons amoncelés les uns sur les autres et très-adhérents, du côté de Port-Boulet.

« Les glaçons mesurent 3, 4 et 5 mètres de surface, sont singulièrement agglomérés et forment des cavités, des grottes, et des icebergs de quatre mètres de hauteur et plus. La baisse, sensible depuis trois jours, de la Loire rendra longue et difficile la disparition de ces banquises.

« Les artilleurs ont fait taire leur feu hier; il doivent, dit-on, de concert avec une compagnie de pontonniers, attaquer aujourd'hui de nouveau et plus vigoureusement ces remparts de glace. Des ordres sont donnés pour qu'à tout prix, et avec tous les moyens dont on dispose, on détruise ces obstacles inquiétants pour les riverains qui se trouvent en avant de Port-Boulet.

« A trois kilomètres en amont de cette commune, à l'endroit où se trouve l'embâcle formée par les glaçons, il n'existe, comme nous le disons plus haut, qu'un passage libre de 50 à 60 mètres du côté de Némans. Mais ce qui reste est prodigieux, et les ingénieurs craignent qu'en se disjoignant il ne se forme un nouveau barrage.

« Le télégraphe est à la disposition de la troupe qui communique avec Saumur et Tours pour les ordres du commandement en chef, sur les moyens à employer pour les travaux de défense.

« A Némans, sept maisons sont complètement écroulées et d'autres fortement endommagées; les glaçons, cause de ce sinistre, gisent encore parmi les décombres.

« Une grande affluence de monde ne

cesse de se rendre visiter cette quantité considérable de glaçons amoncelés et qui, poussés et pressés les uns par les autres, se sont hissés jusque sur la route.

« Deux pièces de campagne et un obusier ont tiré dans la journée de mercredi environ cent et quelques coups; mais tous n'ont pas porté efficacement; pour ceux qui connaissent la force de résistance des glaces, ce résultat négatif n'a rien d'étonnant.

« Le chemin n° 17, à Némans, est complètement détruit sur une grande longueur, et en certains endroits il existe des trous remplis d'eau d'une profondeur de trois et quatre mètres environ.

« L'embâcle énorme qui existe en face du confluent de la Loire et de l'Indre, doit avoir reçu aujourd'hui de fortes charges de dynamite. On nous affirme qu'on en emploie trente kilogrammes environ.

« Les pontonniers opèrent aujourd'hui. »

L'ÉCOLE D'ANGERS.

On lit dans *l'Union de l'Ouest*:

« Le bruit court, à Angers, que M. le ministre du commerce, M. Tirard en personne, est venu ou doit venir pour s'enquérir très-exactement des faits détestables qui se sont passés à l'École des Arts et Métiers d'Angers, et peut-être en découvrir la cause, s'il est possible. Que M. le ministre vienne ou ne vienne pas, il est nécessaire qu'une enquête soit faite, complète et sincère, sur le régime de l'École, avec entière liberté donnée aux déposants de s'expliquer en toute franchise.

« A notre avis, nulle autre enquête ne vaudra celle que la justice a commencée; il faut qu'elle ait son cours et qu'elle ne soit ni entravée ni retardée par la crainte de découvrir des vérités fâcheuses pour l'éducation laïque et officielle. Et nous ne parlons pas seulement de l'habitude stupide et cruelle des brimades, qui doit être absolument réprimée et supprimée, mais de ces révoltes, de ces équipées tumultueuses, qui viennent trop souvent, périodiquement presque, appeler l'attention et les critiques sur les Ecoles de l'Etat. A notre souvenir, c'est, au moins, la dixième émeute en vingt ans, dont nous sommes témoins à l'École des Arts et Métiers d'Angers. Rien que l'année dernière, il y en a eu deux manifestes, et une troisième qui a échoué, nous dit-on, grâce à la vigilance des surveillants. Une autre équipée du même genre, nous dit le *Constitutionnel*, a eu lieu dans un des principaux lycées de province; et il y a quelques jours à peine, l'École d'Alfort était licenciée après d'inutiles efforts pour calmer l'effervescence d'écoliers en révolte.

« Voilà des faits graves, pressants, qui exigent une action énergique et prompt de notre gouvernement laïque. Ici, le « cléricisme » ne lui peut être d'aucun prétexte. L'Etat y est maître absolu; il doit compte aux familles d'une éducation qui produit de si lamentables résultats. Vous avez assez calomnié les maîtres et les écoles de l'enseignement catholique, pour que nous ayons le droit de vous tenir ce sévère langage au nom des familles et au nom du pays. Puisque vous prétendez au monopole de l'éducation nationale, prouvez d'abord que vous êtes capables de faire l'ordre et la discipline dans vos écoles; non pas seulement la discipline matérielle, qui comprime les volontés sans les rendre dociles, mais la discipline morale, qui tient les âmes par la libre adhésion du respect et de la confiance. »

On écrit d'Escurolles (Allier) au *Temps*:

« L'autopsie du jeune Guyot a eu lieu ce matin, au cimetière d'Escurolles, en présence du juge d'instruction et du substitut du procureur de la République.

« Le corps était couvert d'ecchymoses; des lésions graves ont été signalées sur divers points, mais surtout à la poitrine et aux reins. Il ne faut pas chercher ailleurs la cause du décès.

« P. S. — Les élèves de l'École d'Angers originaires du département de l'Allier jouent décidément de malheur. J'apprends qu'un condisciple du jeune Guyot vient d'arriver dans sa famille, à Moulins, dans un état pitoyable, dû aux mêmes causes, mais offrant moins de gravité. »

On écrit de Bressuire:

« La rougeole sévit dans l'arrondissement de Bressuire; 64 élèves de l'école de Tourtenay (canton de Thouars) ont été atteints en deux jours; il ne reste plus sur les bancs de

cette classe que deux garçons et huit filles. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de victime. On pense que le dégel est la cause de la maladie. »

Tours.

Mercredi matin, vers dix heures et demie, un individu, âgé de 25 à 30 ans, se présentait chez M. Renaleau, restaurateur, rue Colbert, et se faisait servir à déjeuner.

Après avoir terminé son repas, il se leva, disant qu'il allait sortir pour aller chercher du tabac et qu'il rentrerait immédiatement pour solder sa dépense, qui était de 2 francs. Une domestique à laquelle il s'adressait lui ayant répondu qu'il pouvait tout aussi bien payer à l'instant même, il quitta précipitamment le restaurant.

La domestique le poursuivit jusqu'à la rue Chaude où elle l'aborda, pour lui réclamer de nouveau le prix des consommations qu'il avait faites. Cet individu repartit qu'il n'avait pas affaire à elle, et, comme celle-ci insistait, il la repoussa et lui donna un soufflet.

Aux cris de cette fille, trois jeunes gens accoururent, saisirent le brutal personnage et le conduisirent au poste de la gendarmerie.

Invité à s'expliquer, il prétendit qu'il avait laissé sa malle, contenant de l'argent, chez un cafetier de la rue Chaude. On se rendit au café indiqué, et on constata non-seulement qu'il n'y avait déposé ni malle ni argent, mais aussi qu'il y avait contracté une dette de 4 fr. et quelques centimes.

Cet homme, qui s'imagine que l'on peut payer ses consommations avec des soufflets, a été écroué au pénitencier. Il est originaire de Saint-Dié (Loir-et-Cher).

(Journal d'Indre-et-Loire.)

Nouvelles à la main.

Guéilli dans une petite feuille républicaine: « En ce qui concerne notre chère France, nous avons le droit de constater que l'année 1880 se présente sous d'heureux auspices. »

A peine né, le nouveau ministère a déjà les apparences d'un moribond. C'est pour cacher sa pâleur qu'on lui a mis sur les joues un peu de *Farre*.

Un mot de M. Grévy, président de la République. On le félicitait d'avoir enfin pris pour ministres quatre hommes nouveaux.

— Je le crois bien, répondit-il, je ne les connais pas moi-même.

Sur le boulevard: — Eh bien, le ministère est refait. — Le ministère? C'est le pays qui est refait.

— Peut-on se faire destituer pour le plaisir de crier: Vive le Roi! disait l'autre jour le docteur X... député radical à tous crins. Moi, je n'ai jamais crié: Vive quelqu'un! — Parbleu! vous êtes médecin, riposta un député de la droite qui passait.

Un enfant de six ans assistait un soir, dans le salon de son père, à une grave conférence sur la manière d'élever les enfants. Fallait-il ou ne fallait-il pas les battre? tel était le point litigieux. M^{me} D... se prononçant énergiquement pour la négative, disait que, dans tous les cas, on devrait user d'indulgence et de douceur.

Le soir même, son petit garçon, en prenant ses ébats, casse dans le boudoir maternel une porcelaine unique, cadeau vénéré d'un illustre personnage; dans un premier mouvement de colère, M^{me} D... allait faire un appel à la poignée de verges traditionnelles...

— Ah! maman! s'écria le pauvre enfant bouleversé, ah! maman, ne me bats pas. — Il faut bien vous corriger, vilain enfant! — Ah! maman! prends-moi par la douceur.

Echo américain. La scène se passe à New-York. Un gentleman entre chez un armurier et demande à voir un revolver.

— En voici un fort joli, de famille. — De famille? Comment? — Absolument; voyez, il est à six coups: deux balles pour votre femme, deux pour le destructeur de votre bonheur domestique, et deux pour vous-même. Oh! c'est la dernière mode, monsieur, c'est la fureur! J'en ai vendu des centaines comme cadeaux de noces.

M^{me} de V... a l'habitude de placer, chaque soir, sa main sous la tête de son bébé, jusqu'à ce qu'il soit endormi.

Un jour, ayant du monde à dîner, elle retire sa main, un peu plus tôt que de coutume.

L'enfant soulevait alors sa tête blonde et d'un ton sévère: — Oui, je sais, aujourd'hui il y a du monde, mais il ne faudrait pas recommencer ça!

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 9 janvier.

Le marché montre aujourd'hui de bonnes dispositions. Il est animé, le comptant donne des ordres d'achat et seconde efficacement l'effort de la spéculation. Pour la spéculation, qui a sur les bras une énorme quantité de papier flottant, la hausse est devenue un besoin constant.

Nous laissons le 3 0/0 à 81.67 1/2, le 5 0/0 monte à 116.50, l'amortissable gagne peu à peu la faveur des rentiers et se traite à 83.45.

Les fonds étrangers sont favorisés. L'italien s'élève à 79.80; le Florin cote 71.70; Russe 1877, calme; Turc, lourd à 9.85; l'obligation de la Dette unifiée d'Egypte est ferme à 278.

Notons, parmi les sociétés de crédit, le Crédit Foncier qui se tient très-fermement à 11.05, en attendant des cours encore plus élevés. Les obligations des deux dernières émissions de cette Société ne vont pas tarder à prendre un grand essor; leur prix actuel ne concorde pas avec celui des obligations similaires.

Il y a une hausse de 20 francs à prévoir sur les obligations foncières et communales.

Le Crédit Foncier a été autorisée à créer pour 500 millions de communales nouvelles; l'émission de ces nouveaux titres ne saurait empêcher la hausse des anciens; elle obtiendra un succès égal à celui des émissions précédentes.

Le Comptoir d'Escompte cote 895; le Crédit Lyonnais est à 865; le Crédit Mobilier à 652.50; la Société Générale à 565.

On fait de grands efforts pour soutenir les actions de la Banque Hypothécaire; mais les capitaux de placement se tiennent à l'écart de cette valeur.

Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

Lundi 12 janvier 1880.

Au bénéfice de M^{me} Rita LELONG.

2^e représentation de

LE PETIT DUC

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique de Charles Lecocq.

Premier acte: L'Obélisque de Bœuf au château de Versailles.

Deuxième acte: Le Pensionnat des demoiselles nobles de Lunéville.

Troisième acte: Le Camp.

Au 1^{er} acte: LA PAVANE, danse réglée par M. Dron, professeur de maintien (d'Angers).

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

LA FRANCE ILLUSTRÉE, par V. A. Malte-Brun (Jules Rouff, éditeur, 14, Cloître Saint-Honoré, à Paris). Sommaire du 7^e fascicule consacré au département de l'Aisne:

TEXTE: Description physique et géographique. — Histoire et description des villes, bourgs et châteaux les plus remarquables. — Statistiques, etc., etc.

GRAVURES: Vue de Laon. — Notre-Dame-de-Liesse. — Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin.

— Vue du château de Coucy restauré (d'après Viollet-le-Duc). — Une très-belle carte colorée du département.

La livraison, 15 centimes. — Le fascicule du département, 75 centimes.

Les Almanachs pour 1880.

L'Almanach est le livre de tous; celui que le paysan consulte à chaque instant pour savoir l'heure de la lune et le jour de la foire; le marin, pour connaître l'époque de la grande marée; l'ouvrier, pour lire des historiettes; l'homme de loisir, pour se délasser. Aussi, chaque année, ce petit livre se répand par millions d'exemplaires, qui se débitent aux vitrines des libraires, parfois même des cabarets, qui se colportent dans les foires, et se donnent en cadeau d'étranges.

Il y a donc là un moyen de faire le bien que les hommes de principes et de foi ne doivent pas négliger; car les ennemis de l'Eglise se font de l'Almanach une arme funeste et meurtrière.

Parmi les Almanachs utiles, nous signalons avec confiance aux hommes de bien les Almanachs du *Laboureur*, de *l'Atelier*, du *Soldat* et du *Coin du Feu*, qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux grosses. Si, pour les répandre, nous avions l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres penseurs, des franc-maçons; si nous les vendions dans les foires, chez les libraires; si nous les donnions à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en placerait bien vite un nombre considérable d'exemplaires, et le bien se ferait sur une vaste échelle.

Les Almanachs de *l'Atelier*, du *Laboureur*, du *Soldat*, se vendent à Paris, 6, rue Furstenberg: 25 cent. l'exemplaire, 35 cent. par la poste; — 1 fr. 80 c. la douzaine, 2 fr. 50 c. par la poste.

L'Almanach du *Coin du Feu*: 50 cent. l'exemplaire, 65 cent. par la poste; — 3 fr. 60 c. la douzaine, 4 fr. 60 c. par la poste.

